



Clermont-Ferrand, le 24/06/2024

**Objet : Demande de contribution à Avis de l'AE - Dossier n°2024-ARA-AP-ICPE-1719 - Avis Parc de 6 éoliennes + 2 postes de livraison commune de Bourg-Lastic (63)**

Madame,  
Monsieur,

L'Association LPO AuRA – Délégation Auvergne, dont les statuts sont dédiés à la protection de la nature et de la biodiversité a pris connaissance des documents d'étude d'impact réalisée pour ce projet, et en particulier de l'étude sur l'avifaune et la biodiversité.

En préambule, il convient de rappeler **la situation préoccupante dans laquelle se trouve la biodiversité** en France aujourd'hui. Ainsi, grâce au programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC), un bilan a pu être tiré pour la période 1989-2019. Notre association, le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) ont dressé un bilan catastrophique de ces trente années de suivi en évaluant **la perte à près de 30% des populations d'oiseaux liés aux milieux agricoles**.

Aussi face à ce constat, **la crise climatique ne doit pas occulter la crise de la biodiversité** qui est tout aussi dramatique pour notre avenir. D'ailleurs, l'UICN réuni au mois de septembre 2021 en Congrès mondial à Marseille le rappelle dans son Manifeste de conclusion. Le Congrès note qu'« **il conviendra d'éviter que des écosystèmes déjà sous pression ne soient confrontés à des effets négatifs supplémentaires attribuables aux politiques visant à lutter contre le changement climatique, technologies et industries émergentes comprises.** <sup>1</sup>»

Dans ce cadre, si notre association n'est pas opposée systématiquement aux projets de parcs éoliens étant donné le caractère renouvelable de l'énergie, **la LPO est extrêmement vigilante à ce que la biodiversité ne soit pas sacrifiée au profit d'infrastructures réalisées sous couvert d'un verdissement de la production énergétique.**

**La LPO est opposée à toute implantation d'éoliennes dans des massifs forestiers**, qui nécessite de supprimer des arbres alors qu'ils sont des capteurs naturels du dioxyde de carbone et apportent de nombreux bienfaits, dans la gestion naturelle du cycle de l'eau, l'apport d'ombre et de fraîcheur, de brise-vent, de réserve de biodiversité.

Le deuxième point concerne l'ouverture des voies d'accès aux éoliennes formant ainsi des lisières qui sont utilisées ensuite comme territoires de chasse par les rapaces nocturnes et par les chauves-souris, d'où un risque accru de mortalité. Ce point est crucial, notamment **si le porteur de projet n'a pas demandé de**

<sup>1</sup> Manifeste de Marseille, 10 septembre 2021, UICN Congrès Mondial pour la Nature



**dérogation à l'interdiction de destruction ou de dérangement des espèces protégées.** Qui plus est, les systèmes de détection des chauves-souris et des oiseaux n'ont pas montré à ce jour leur complète efficacité. Par ailleurs, le suivi de la mortalité liée aux éoliennes devrait, pour refléter la réalité, être très régulier, au moins sur les premiers semestres d'exploitation, car les animaux morts ou blessés sont rapidement soustraits par les prédateurs.

### **Artificialisation des sols**

Entre 20 000 à 30 000 hectares sont artificialisés chaque année en France, alors que l'artificialisation des sols est la cause première d'effondrement de la biodiversité. Les lois gouvernementales publiées récemment édictent que la lutte contre l'artificialisation des sols est une réforme prioritaire portée par le gouvernement. Un engagement a été pris : atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050, en s'appuyant sur un premier objectif intermédiaire de réduction de moitié du rythme de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF). L'artificialisation des sols a également des conséquences écologiques car elle porte atteinte à la biodiversité, au potentiel de production agricole et de stockage du carbone, et elle augmente les risques naturels (inondation), en accentuant le ruissellement.

### **Réseau Natura 2000**

**La LPO est défavorable** à tout projet d'aménagement significatif dans les ZPS et les ZSC. **La LPO est défavorable** à l'implantation d'éoliennes en ZPS et dans les ZSC « Chauves-souris ». Les ZPS s'appuient sur les Zones importantes pour la Conservation des Oiseaux (MEDDE/LPO, Roccamora, 1993) et ont vocation à protéger les populations d'oiseaux – L'État a pris, en les désignant l'engagement de les maintenir en un bon état de conservation ; il en va de même dans les ZSC « Chauves-souris ».

### **Habitats**

Les dernières décennies ont vu une diminution drastique des zones humides alors que celles-ci jouent un rôle primordial dans le cycle de l'eau et constituent les milieux les plus riches en biodiversité. **La LPO s'oppose formellement à l'implantation de parcs éoliens impactant des zones humides.**

### **Avifaune**

La LPO s'appuie sur les données de la base « Faune AuRA » en s'attachant plus particulièrement à celles des 10 dernières années, selon 3 périmètres : la zone stricte prévue pour l'installation des éoliennes, une seconde incluant une zone tampon de 2 kms et une dernière de 4 kms. Les données sont dites opportunistes car non produites dans le cadre de protocole particulier.

### **Périmètre 0 Km :**

Sélection des données avec un statut de nidification certaine, probable et possible :

Nom vernaculaire	Nb de données	LR France	LR AuRA	Natura 2000	Statut nidif	Dernière obs
Buse variable	1	LC	LC		Possible	2021
Pic vert	1	LC	LC		Possible	2022
Pic noir	1	LC	LC	Annexe I	Certain	2021
Grimpereau des jardins	1	LC	LC		Possible	2022
Gobemouche gris	1	NT	NT		Possible	2021

Le Pic noir inscrit à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux est nicheur certain. Le Gobemouche gris, inscrit sur la Liste Rouge (LR) AuRA de 2024 comme quasi-menacé (NT), est difficile à détecter en période de reproduction de par sa discrétion. Les 3 dernières espèces ont en préoccupation mineure (LC) sur la LR AuRA.



## Périmètre 2 Kms :

Ce premier tableau présente les nicheurs certains ou probables, inscrits à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux :

Nom vernaculaire	Nb de données	LR France	LR AuRA	Natura 2000	Statut nidif	Dernière obs
Bondrée apivore	24	LC	LC	Annexe I	Probable	2021
Milan royal	151	VU	NT	Annexe I	Certain	2024
Busard Saint-Martin	19	LC	EN	Annexe I	Probable	2021
Pic noir	29	LC	LC	Annexe I	Certain	2024
Pic mar	21	LC	LC	Annexe I	Certain	2024
Alouette lulu	30	LC	LC	Annexe I	Probable	2024
Pie-grièche écorcheur	32	NT	NT	Annexe I	Certain	2024

7 espèces sont concernées dont trois de rapaces diurnes : la Bondrée apivore au régime alimentaire exigeant, donc espèce fragile, le Milan royal vulnérable (VU) sur la LR France dont l'Auvergne a un rôle considérable dans la sauvegarde de sa population, le Busard Saint-Martin, en danger (EN) sur la LR AuRA, nichant dans des milieux forestiers peu denses. Enfin la Pie-grièche écorcheur, quasi menacée sur la LR AuRA, fait l'objet avec ses espèces cousines d'un Plan National d'Actions (PNA) sur la période 2024-2033.

Ce deuxième tableau présente les nicheurs certains ou probables, hors inscription à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux, inscrits sur la LR AuRA en danger critique (CR), en danger (EN), vulnérable (VU) ou quasi menacé (NT) :

Nom vernaculaire	Nb de données	LR France	LR AuRA	Natura 2000	Statut nidif	Dernière obs
Épervier d'Europe	31	LC	VU		Probable	2023
Faucon crécerelle	60	NT	NT		Certain	2023
Martinet noir	13	NT	NT		Probable	2024
Huppe fasciée	18	LC	NT		Certain	2023
Alouette des champs	22	NT	NT	Annexe II/2	Probable	2024
Hirondelle rustique	39	NT	NT		Certain	2024
Geai des chênes	84	LC	NT	Annexe II/2	Certain	2023
Sittelle torchepot	81	LC	NT		Certain	2022
Fauvette des jardins	11	NT	NT		Certain	2022
Pouillot siffleur	15	NT	NT		Probable	2022
Accenteur mouchet	30	LC	VU		Probable	2023
Pipit des arbres	21	LC	VU		Probable	2024
Pie-grièche grise	90	EN	EN		Certain	2022
Verdier d'Europe	16	VU	VU		Certain	2022
Serin cini	12	VU	NT		Probable	2022
Bouvreuil pivoine	58	VU	VU		Certain	2023
Bruant jaune	39	VU	NT		Certain	2024

Plusieurs nouvelles espèces apparaissent dont la Pie-grièche grise, nicheuse certaine, dont plusieurs populations françaises ont disparu et dont la population auvergnate est suivie avec une très grande attention, notamment dans le cadre du PNA. Ensuite, 6 espèces de passereaux autrefois communs montrent des signes inquiétants de faiblesse, à savoir le Verdier d'Europe, le Bouvreuil pivoine, tous deux vulnérables sur les LR AuRA et France, l'Accenteur mouchet et le Pipit des arbres (VU en AuRA et LC en France) et à un degré moindre, le Serin cini et le Bruant jaune. Sans oublier, 8 espèces quasi menacées en AuRA. Enfin, l'Épervier d'Europe est vulnérable sur la LR AuRA.



#### Périmètre 4 Kms :

Ce tableau présente les nicheurs certains ou probables, inscrits à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux :

Nom vernaculaire	Nb de données	LR France	LR AuRA	Natura 2000	Statut nidif	Dernière obs
Bondrée apivore	54	LC	LC	Annexe I	Probable	2023
Milan royal	423	VU	NT	Annexe I	Certain	2024
<b>Milan noir</b>	41	LC	LC	Annexe I	Probable	2024
Busard Saint-Martin	58	LC	EN	Annexe I	Probable	2024
<b>Grand-duc d'Europe</b>	5	LC	LC	Annexe I	Probable	2021
Pic noir	177	LC	LC	Annexe I	Certain	2024
Pic mar	112	LC	LC	Annexe I	Certain	2024
Alouette lulu	209	LC	LC	Annexe I	Probable	2024
Pie-grièche écorcheur	98	NT	NT	Annexe I	Certain	2024

2 nouvelles espèces apparaissent : le Milan noir et le Grand-duc d'Europe à préoccupation mineure (LC).

Ce deuxième tableau présente les nicheurs certains ou probables, hors inscription à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux, inscrits sur la LR AuRA en danger critique (CR), en danger (EN), vulnérable (VU) ou quasi menacé (NT) :

Nom vernaculaire	Nb de données	LR France	LR AuRA	Natura 2000	Statut nidif	Dernière obs
Épervier d'Europe	95	LC	VU		Probable	2024
Faucon crécerelle	231	NT	NT		Certain	2024
<b>Caille des blés</b>	19	LC	NT	Annexe II/2	Probable	2024
<b>Chevêche d'Athéna</b>	7	LC	NT		Certain	2021
Martinet noir	43	NT	NT		Probable	2024
Huppe fasciée	39	LC	NT		Certain	2023
<b>Pic épeichette</b>	68	VU	VU		Probable	2024
Alouette des champs	205	NT	NT	Annexe II/2	Certain	2024
Hirondelle rustique	192	NT	NT		Certain	2024
Geai des chênes	494	LC	NT	Annexe II/2	Certain	2024
Sittelle torchepot	547	LC	NT		Certain	2024
<b>Tarier des prés</b>	38	VU	VU		Certain	2023
Fauvette des jardins	37	NT	NT		Certain	2024
<b>Pouillot fitis</b>	21	NT	NT		Certain	2024
Pouillot siffleur	57	NT	NT		Certain	2024
<b>Roitelet huppé</b>	131	NT	VU		Probable	2024
Gobemouche gris	27	NT	NT		Certain	2022
Accenteur mouchet	156	LC	VU		Probable	2024
Pipit des arbres	89	LC	VU		Probable	2024
Pie-grièche grise	240	EN	EN		Certain	2024
Verdier d'Europe	136	VU	VU		Certain	2024
Serin cini	28	VU	NT		Probable	2024
Bouvreuil pivoine	293	VU	VU		Certain	2024
Bruant jaune	259	VU	NT		Certain	2024

Les espèces non évoquées jusqu'à là sont en caractères gras ; 3 ont un statut vulnérable (Pic épeichette, Tarier des prés – bon indicateur des prairies humides de qualité -, Roitelet huppé) et 3 quasi-menacées (Caille des blés, Chouette d'Athéna, Pouillot fitis - nicheur rare à très rare en Auvergne-).



Pour terminer, la dernière sélection s'est intéressée aux espèces migratrices voire hivernantes (aucun statut de nicheur) avec plusieurs espèces d'intérêts majeurs indiquant la richesse de la migration survolant la région objet du projet éolien.

Nom vernaculaire	Nb de données	LR France	LR AuRA	Natura 2000	Statut nidif	Dernière obs
Bouvreuil trompeteur	3					2019
<b>Busard pâle</b>	1	NAm		Annexe I		2021
<b>Busard des roseaux</b>	14	NAm, NAW, NT	CR	Annexe I		2023
<b>Balbusard pêcheur</b>	23	LCm, NAW, VU	CR	Annexe I		2021
Perdrix rouge	4	LC	DD	Annexe II/1, Annexe III/1		2020
<b>Grue cendrée</b>	53	CR, NAm, NTw		Annexe I		2024
Vanneau huppé	10	LCw, NAm, NT	EN	Annexe II/2		2021
Grand Cormoran	32	LC, LCw, NAm	VU			2023
Mouette rieuse	4	LCw, NAm, NT	NT	Annexe II/2		2019
Héron cendré	60	LC, NAm, NAW	LC			2024
Héron garde-boeufs	5	LC, NAW	LC			2024
<b>Martin-pêcheur d'Eu.</b>	8	NAw, VU	VU	Annexe I		2022
<b>Grande Aigrette</b>	12	LCw, NT	CR	Annexe I		2022
Guêpier d'Europe	12	LC, NAm	LC			2023
<b>Aigrette garzette</b>	2	LC, NAW	NT	Annexe I		2019
<b>Cigogne blanche</b>	6	LC, NAm, NAW	VU	Annexe I		2019
Traquet motteux	41	DDm, NT	NT			2024
<b>Cigogne noire</b>	26	EN, NAW, VUm	CR	Annexe I		2024
Grive mauvis	130	LCw, NAm		Annexe II/2		2024
Rousserolle effarvatte	8	LC, NAm	LC			2023
<b>Gobemouche noir</b>	33	DDm, VU	EN			2022
Pipit spioncelle	9	LC, NAm, NAW	LC			2021
Bergeronnette printanière	16	DDm, LC	LC			2023
<b>Tarin des aulnes</b>	173	DDw, LC, NAm	VU			2024
Sizerin cabaret	2					2021
Pinson du Nord	171	DDw, NAm				2024
<b>Bruant des roseaux</b>	25	EN, NAm	VU			2021

9 espèces inscrites en annexe 1 de la Directive Oiseaux (en grisé dans le tableau) et avec un nombre significatif d'observations sont notés : Busard des roseaux, Balbusard pêcheur, Grande aigrette et Cigogne noire (en danger critique comme nicheurs) ; Martin-pêcheur d'Europe et Cigogne blanche (vulnérables) ; Aigrette garzette (quasi menacée). Enfin, la Grue cendrée est notée régulièrement et à l'opposé le Busard pâle, une espèce rare orientale, fournissent tous deux un aperçu de la richesse de la région en période de migration. Signalons encore le Vanneau huppé et le Gobemouche noir (en danger comme nicheurs) et des espèces vulnérables (Grand cormoran, Tarin des aulnes, Bruant des roseaux). L'intensité et les axes de la migration sont variables d'une année à l'autre et seul un suivi sur plusieurs saisons se révèle pertinent.

**La LPO attire l'attention sur les enjeux très forts détectés dans le périmètre prévu pour ce parc éolien, aussi bien pour les espèces patrimoniales nicheuses que pour la richesse de l'avifaune en termes de nombre d'espèces contactées (plus de 150 espèces).**



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**En conclusion, compte tenu de l'importance de la biodiversité du secteur, des enjeux concernant l'avifaune et notamment les grands migrateurs et les espèces patrimoniales, la LPO en Auvergne émet un avis défavorable à ce projet d'éoliennes au regard des enjeux de biodiversité (habitats, avifaune et chiroptères).**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations naturalistes,

Christian Bouchardy,  
Président de la LPO DT Auvergne